

## Autorisation de prise de vue pour le rapport de stage de 3ème

### AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER, EXPLOITER L'IMAGE ET DIFFUSER L'IMAGE

Je soussigné : .....

Fonction et entreprise : .....

autorise le stagiaire du collège de Fuveau, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, à :

1) me photographeur :

2) photographeur :

- l'extérieur des bâtiments de l'établissement d'accueil
- les installations à l'intérieur de l'établissement d'accueil
- les personnels de l'établissement d'accueil
- les produits fabriqués ou en cours de fabrication
- une partie des projets sur lesquels le stagiaire a travaillé

Les représentations photographiques ne pourront être utilisées que dans le cadre du rapport de stage, pour le seul usage interne à l'établissement scolaire.

En vertu de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, le retrait des images ou des représentations pourra être effectué a posteriori par le biais d'une demande faite auprès du chef d'établissement.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation des images, notamment dans un but commercial ou publicitaire,

Fait à .....

Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »